



Agaris GROUP

Together we grow

POLITIQUES DU GROUPE

CODE DE CONDUITE

NOTICE D'INFORMATION SUR LA POLITIQUE

Titre	Code de conduite Agaris (la « Politique »)
Code Politique	HQ-MGT-REG-FR
Langue du document	Français En cas de divergence entre la langue locale et la version anglaise du Code de Conduite, la version anglaise prévaudra
Responsable du service	Human Resources
Auteur	Human Resources Manager
Date de la dernière mise à jour	30/11/2021
Révisée par	Équipe de direction Audit interne
Statut	Publiée
Cible	L'ensemble des employés, managers, responsables, directeurs et agents agissant pour ou de la part d'Agaris NV ou de l'une de ses filiales (le « Groupe »)
Domaine d'application	S'applique à toutes les activités et opérations du Groupe
Remplace	N/A
Révision obligatoire	29/11/2023
Emplacement	www.agaris.com

MODIFICATION

La politique est révisée au moins tous les deux ans. Les révisions afférentes sont coordonnées par le Service Ressources Humaines et approuvées par le CEO. Une fois approuvée, la politique modifiée est envoyée au responsable en charge de la gestion (CEO du groupe). La publication de la politique est coordonnée par le Service Ressources Humaines.

Les utilisateurs sont responsables du suivi des modifications qui y sont apportées. Consulter les Principales Modifications pour les dernières mises à jour.

PRINCIPALES MODIFICATIONS

Ces points les plus importants offrent une vue d'ensemble des modifications apportées à la politique. Les changements et/ou le complément d'information apportés aux politiques doivent faire l'objet d'un référencement. Des barres de révision apparaissent à gauche du texte modifié, permettant d'identifier l'emplacement des modifications en question.

1-1 : N/A (première version)

Tables des matières

Message de notre PDG	4
Les Valeurs d'Agaris	5
Introduction au Code de Conduite	5
• Qu'attend-on des managers	6
• Déclaration des infractions	6
• Pas de représailles et confidentialité	6
Assurer la sécurité et la qualité des produits	7
Favoriser un environnement de travail positif	7
• Valorisation de la diversité	7
• Discrimination et harcèlement	7
• Pratiques équitables en matière d'emploi	7
• Santé et sécurité	7
Éviter les conflits d'intérêts	8
• Deuxième emploi	8
• Famille et relations personnelles	8
Intégrité dans les affaires	8
• Anti-corruption et pots-de-vin	8-9
• Concurrence et anti-trust	9
• Restrictions commerciales – Sanctions	10
• Respect des contrats	10
• Commence illégal	10
Assurer l'intégrité financière	10
• Tenue de registres, rapports financiers, contrôles financiers et transparence	10
• Responsabilités supplémentaires des directeurs et gestionnaires financiers	10
• Frais professionnels et voyages	11
• Lutte contre le blanchiment d'argent	11
Protection de la vie privée, de la confidentialité et des autres biens	11
• Vol et fraude	11
• Actifs physiques et systèmes de communication	11
• Informations confidentielles et propriété intellectuelle	11-12
• Conservation des données de l'entreprise	12
• Protection des données	12
Respect de l'environnement	12
Politique de sanctions	12
ANNEXE I	13
ANNEXE II	14

Message de notre PDG



Chers Collègues

Le nom de notre entreprise, Agaris, est d'origine latine et vient du verbe "agare" (faire, fabriquer, agir). Cela signifie que "nous faisons tout ce qui est en notre pouvoir pour garantir que nos produits et services répondent à vos besoins". Le logo d'Agaris combine la feuille d'une plante et le chapeau d'un champignon. Il symbolise ainsi les deux divisions d'Agaris : Horti (substrats pour plantes) et Myco (substrats pour champignons). En améliorant et en innovant en permanence, nous voulons grandir avec nos clients et nos partenaires.

Au cours des dernières années, nous avons acquis une grande expertise sur la production et la composition des milieux de culture. En investissant dans la recherche et le développement et grâce à une coopération étroite avec nos clients, nous continuons à développer ces connaissances.

Nos équipes travaillent avec des universités, des centres de recherche et des fournisseurs spécialisés pour améliorer en permanence la durabilité, les caractéristiques et la composition de nos produits. Nos spécialistes des processus analysent et améliorent en permanence nos processus de production à l'aide de techniques de pointe. Ainsi, nos clients peuvent récolter les fruits de nos efforts : ils peuvent se développer de manière plus durable et plus rentable, en améliorant tous les aspects de leur culture.

Qu'il s'agisse d'un entrepreneur de jardinage, d'un détaillant ou d'un cultivateur professionnel, chez Agaris, nous voulons créer des opportunités pour tous nos clients. En travaillant en étroite collaboration avec eux et en partageant nos connaissances et notre expertise, nous leur donnons la possibilité de découvrir de nouveaux marchés, de développer leurs processus de manière durable et de travailler de manière de plus en plus efficace. Faire des affaires ensemble, grandir ensemble.

Naturellement, nos employés jouent un rôle crucial à cet égard. Chaque jour, ils sont là pour nos clients et réfléchissent avec eux. Ils sont également fiers de nos produits - nos produits ne sont pas seulement sous vos ongles, mais aussi sous votre peau. Nos employés font littéralement la différence.

Nous aimerions également vous aider à améliorer et à développer votre entreprise. Faites-le nous savoir, nous serons heureux d'en discuter avec vous.

Avec mes salutations distinguées,

Dirk Poelman

PDG d'Agaris

Les valeurs d'Agaris

Fiable

- Nous faisons ce que nous disons.
- Nous construisons une confiance réciproque et nous prouvons notre intégrité au moyen de résultats significatifs et l'usage des meilleures pratiques.
- Nos interlocuteurs travaillent avec nous en confiance, ils savent que nous tenons nos engagements.

Coopérant

- Nous privilégions une collaboration ouverte et des partenariats de longue durée.
- Chacun apporte ses compétences et ses idées et partage son savoir-faire pour créer de la valeur ajoutée.
- L'écoute mutuelle avec une grande ouverture d'esprit fait partie de nos gènes.

Dédié

- Nous nous mettons constamment au défi afin de trouver de nouvelles façons d'entreprendre les choses.
- Nous prenons l'initiative et utilisons notre créativité pour détecter de nouvelles opportunités.
- Nous développons des produits uniques et repensons nos processus.

Chez Agaris, nous respectons constamment nos valeurs afin de tenir nos promesses. Nous atteignons nos objectifs en intégrant et en agissant sur nos valeurs dans tout ce que nous faisons.

Introduction au Code de conduite

Qu'attendons-nous de chacun d'entre vous ?

Chaque employé du Groupe Agaris est concerné par ce Code de conduite. Il est censé le comprendre et le suivre, tout en respectant la législation dans son travail quotidien. Nous devons faire appel à notre bon sens pour évaluer chacune de nos actions. Parfois, il peut arriver que nous soyons face à des situations dans lesquelles le bon choix n'est pas évident. Si tel est le cas, il convient de se poser les questions suivantes :

- Est-ce compatible avec le Code ?
- Est-ce éthique ?
- Est-ce légal ?
- Cela aura-t-il un effet positif sur l'image d'Agaris et sur la mienne ?
- Aimerais-je lire cela dans le journal ?
- Ma famille et mes amis seraient-ils d'accord avec cela ?

La réponse à chacune de ces questions doit être « oui ». Si l'une des réponses est négative, alors ne passez pas à l'action. Si vous avez encore des doutes, demandez conseil. Vous pouvez en parler à votre manager ou aux Ressources Humaines.

Toute référence faite dans ce code à « Agaris » ou à « la Société » renvoie à Agaris NV et à l'une de ses filiales directes ou indirectes, dont l'ensemble est désigné par le « Groupe ».

Qu'attend-on des managers ?

Chez Agaris, tous les managers doivent servir de modèles et sont tenus de promouvoir une culture de l'éthique et de la conformité au sein de leur domaine de responsabilité. Cela signifie qu'ils doivent s'assurer que les employés qu'ils supervisent comprennent bien leurs responsabilités dans le cadre du Code de conduite, aussi bien en théorie qu'en pratique. Les managers doivent créer un environnement de travail positif et bienveillant, dans lequel les employés sont encouragés à s'exprimer et à demander de l'aide. Lorsque les managers sont informés d'une situation contraire à l'éthique ou de ternir la réputation d'Agaris, ils doivent en rapporter immédiatement au Service Ressources Humaines.

Déclaration des infractions

Si vous avez une raison de croire qu'un employé d'Agaris ou que quiconque travaillant pour le compte d'Agaris a commis une faute d'ordre moral ou juridique, vous devez déclarer l'incident immédiatement. Vous pouvez le faire auprès :

- de votre responsable local ou de votre directeur général
- de votre manager direct ou de votre superviseur
- de votre responsable RH local
- de tout autre interlocuteur comme mentionné dans la Politique de dénonciation d'Agaris.

Pas de représailles et confidentialité

Agaris valorise l'aide apportée par les employés ayant identifié des problèmes éventuels devant être résolus. Agaris prendra toutes les mesures possibles pour assurer la confidentialité des rapports, y compris concernant l'identité du déclarant. Agaris ne tolérera aucune représailles à l'encontre des employés qui ont, en toute bonne foi, déclaré une infraction ou une violation du Code de conduite d'Agaris ou tout autre comportement illégal. Agaris prend très au sérieux les plaintes pour représailles. Les menaces de représailles font l'objet d'une enquête et sont suivies d'actions appropriées.

Assurer la sécurité et la qualité des produits

Il est de notre responsabilité de nous assurer que nos clients puissent nous faire confiance en matière de sécurité et de qualité de nos produits. Nous nous conformons à la législation en vigueur en matière de sécurité alimentaire et nous respectons les réglementations relatives à l'hygiène et à la sécurité dans nos installations et sur nos lieux de travail. Nous prenons des mesures et redressons immédiatement la situation, ou nous déclarons à un manager tout risque relatif à la qualité ou à la sécurité des produits.

Favoriser un environnement de travail positif

Agaris s'engage à favoriser un environnement de travail positif, diversifié et stimulant, basé sur l'ouverture et le respect mutuel. Tous les employés doivent se traiter mutuellement avec dignité et respect. Aucune forme de harcèlement ou de discrimination sur le lieu de travail n'est tolérée. Agaris respecte scrupuleusement les réglementations en vigueur concernant le travail, la santé et la sécurité.

Valorisation de la diversité

La diversité des employés d'Agaris est un atout formidable. Chaque employé contribue de façon décisive à notre succès. Nous nous engageons fermement à défendre l'égalité des chances dans tous les aspects de l'emploi et à accueillir les différences en matière d'origine ethnique, de sexe, de langue, d'éducation, etc. La diversité est la base de la créativité et de l'innovation.

Discrimination et harcèlement

Agaris favorise un environnement de travail où le harcèlement n'a pas sa place. Nous ne tolérons aucune conduite qui interfère de façon inappropriée ou disproportionnée avec la performance au travail, porte atteinte à la dignité des personnes ou crée un environnement de travail intimidant, hostile ou agressif. Cela inclut la discrimination ou le harcèlement basés sur l'origine ethnique, la couleur de peau (ou apparence physique), la religion, le sexe, l'âge, l'origine nationale, l'orientation sexuelle, le statut marital ou le handicap, etc.

Pratiques équitables en matières d'emploi

Agaris se conforme à la législation en vigueur relative aux pratiques équitables en matière d'emploi, notamment concernant la rémunération et les avantages sociaux, le travail forcé et la liberté d'association, et ce pour l'ensemble des pays où nous sommes établis. Par principe, nous ne pouvons tolérer aucun traitement inacceptable, quel qu'il soit, des employés au sein des opérations ou installations d'Agaris.

Santé et sécurité

Agaris considère ses employés comme son principal atout et s'engage à leur procurer un environnement de travail sûr et sain. Chaque employé doit respecter cet engagement en suivant les procédures relatives à la santé et à la sécurité, et en maintenant un lieu de travail sûr et sain. Nous sommes tous censés accomplir nos tâches sans être sous l'influence de substances susceptibles de nuire à notre travail. Tous les accidents de travail, équipements non sécurisés, pratiques et conditions dangereuses sur le lieu de travail doivent être signalés au responsable local des Ressources Humaines ou au responsable local santé et sécurité. Cela inclut l'alcool, les drogues illicites, les substances contrôlées et dans certains cas, les médicaments prescrits sur ordonnance.

Éviter les conflits d'intérêt

Au cours de nos activités quotidiennes nous travaillons en relation avec des fournisseurs, des clients et d'autres personnes qui font affaire avec Agaris. Il est essentiel que chaque décision soit prise de façon objective et repose sur les besoins de la Société, et non sur les relations et les intérêts personnels.

Deuxième emploi

Agaris peut parfois accepter que ses employés occupent un deuxième emploi, du moment que le poste en question n'interfère pas avec les responsabilités de l'employé au sein de la Société. Un emploi exercé à l'extérieur ne doit pas impliquer un concurrent d'Agaris, ni entraîner l'utilisation d'un équipement ou d'informations protégées de la Société, comme les ordinateurs, les logiciels, les informations relatives aux clients et autres. Tout travail exercé en dehors de la Société doit être déclaré à votre manager principal ou directeur général local.

Famille et relations personnelles

Un employé d'Agaris ne doit pas recruter ou avoir une relation hiérarchique directe avec un membre de sa famille ou un proche ou sein d'Agaris, à moins d'avoir obtenu l'approbation de la division ou du directeur général de son pôle.

Le succès d'Agaris dépend de ses partenaires et sous-traitants. Dans cette optique, il est essentiel que ses partenaires soient sélectionnés sur des critères objectifs, tels que l'intégrité, la qualité et la performance, et non en fonction d'intérêts personnels. Par conséquent, si un membre de votre famille ou l'un de vos proches travaille pour un tiers professionnellement lié à Agaris (un sous-traitant par exemple), il est indispensable de communiquer l'information au directeur général ou au directeur général local.

Intégrité dans les affaires

Notre succès sur la durée dépend de notre compétitivité sans failles. Mais celle-ci doit être basée sur l'honnêteté, la loyauté et la complète conformité avec la loi. Notre succès réside dans des relations commerciales basées sur la confiance et les avantages réciproques pour chacune des parties en jeu. Nous nous efforçons de développer notre activité en comprenant les besoins de nos clients, sous-traitants, fournisseurs et partenaires financiers. Si les pratiques locales semblent entrer en conflit avec les normes de conduite d'Agaris, n'hésitez pas à prendre contact pour demander un conseil avant d'agir.

Anti-corruption et pots-de-vin

Anti-corruption

La corruption nuit non seulement à notre Groupe, mais aussi aux communautés avec lesquelles nous faisons affaire. Les gouvernements prennent des mesures pour combattre la corruption et de nombreux pays dans lesquels nous opérons bénéficient de telles lois. C'est la raison pour laquelle Agaris a adopté une politique de tolérance zéro envers la corruption, quel que soit l'endroit où nous nous trouvons. Cela signifie que tous les employés d'Agaris ont l'interdiction de donner ou de promettre un avantage indu à une personne, qu'il/qu'elle soit, qui se trouverait en position de confiance, que ce soit au sein d'un gouvernement ou d'une entreprise privée. Il n'existe aucune exception possible en ce qui concerne les petits montants ou les paiements dits « de facilitation » ou « pots-de-vin ».

Corruption indirecte

Les employés d'Agaris ne doivent pas utiliser les services de tiers pour payer des dessous-de-table ou effectuer des paiements dits « de facilitation » ou « pots-de-vin ». C'est pourquoi nous devons nous assurer que nos partenaires sont conscients et engagés dans la lutte anti-corruption et soutiennent les politiques relatives à la corruption d'Agaris. Les procédures de diligence raisonnable applicables, mises en œuvre dans la sélection des tierces parties, doivent aussi être suivies.

Cadeaux, divertissements et faveurs diverses

Les présents et les divertissements sont des dons de courtoisie d'entreprise courants, acceptés socialement dans de nombreuses cultures. De fait, il s'agit souvent de la meilleure façon d'instaurer de bonnes relations et d'établir la confiance. Nous devons néanmoins nous assurer que les présents et les pratiques de divertissement sont de nature raisonnable et compatibles avec les politiques d'Agaris, tout comme avec la législation locale en vigueur. Nous devons toujours nous assurer que les cadeaux d'entreprise ne sont pas donnés ou reçus dans le but d'obtenir ou de bénéficier d'un avantage indu. Ils doivent être d'une valeur modérée, toujours en nature et doivent être donnés ou reçus de manière ponctuelle.

Dons de bienfaisance et parrainages

Agaris participe à certains dons de bienfaisance, dans la mesure où ils sont une occasion de se montrer reconnaissants vis-à-vis de la communauté et contribuent à de bonnes causes. En outre, Agaris soutient également certains parrainages d'entreprise afin de promouvoir la présence d'Agaris dans le monde des affaires. Malheureusement, même les dons légitimes et les parrainages peuvent, dans certaines circonstances, être considérés comme de la corruption. Par conséquent, vous devez obtenir l'approbation préalable de votre division ou du directeur général de votre pôle avant de faire des dons ou d'endosser des parrainages qui pourraient donner l'apparence de la corruption.

Contributions politiques

Agaris n'apporte aucune contribution politique où que ce soit dans le monde, que ce soit en espèces ou en nature (cela comprend par exemple les dons de biens ou de services ou l'achat de billets pour des activités de collecte de fonds). Toutefois, Agaris reconnaît le droit des employés à participer en tant qu'individus au processus politique, à partir du moment où ils font clairement savoir qu'ils ne représentent pas Agaris.

Concurrence et anti-trust

Agaris adhère strictement à ce que l'on appelle soit les lois de la « concurrence » dans certains pays, soit les lois « antitrust » dans d'autres. Ces lois favorisent et protègent la libre concurrence loyale dans le monde et interdisent tout comportement contraire à la concurrence, comme la fixation des prix. Aucun employé d'Agaris n'est autorisé à participer à la fixation des prix, au truquage d'offres, à l'attribution de marchés ou de clients ou à toute activité similaire de concurrence illégale. Certaines lois sur la concurrence telles que les lois antitrust de l'UE et des États-Unis peuvent s'appliquer, même lorsque les faits en question se sont produits en dehors des frontières du pays concerné. Pour comprendre les stratégies des entreprises, des clients et des fournisseurs, les tendances technologiques, les propositions et les développements réglementaires ainsi que les actions existantes et à venir des fournisseurs et des concurrents, Agaris n'utilise que les sources spécialisées et sectorielles ainsi que les autres sources publiques. Agaris rassemble ces informations de manière équitable et en toute légalité,

jamais par le biais de moyens douteux comme le vol, l'entrée illégale, la corruption, l'usurpation d'identité ou l'écoute électronique.

Restrictions commerciales – Sanctions

Un certain nombre de pays, l'UE et les Nations Unies, imposent de temps à autre des restrictions sur les exportations et sur les autres relations avec certains pays, entités et individus. De telles restrictions interdisent à Agaris de s'engager dans certaines activités commerciales dans des pays et avec des personnes et des entités spécifiques.

Agaris ne contracte pas de relations commerciales avec des entreprises qui sont mises à l'écart par les gouvernements. Des pénalités sévères telles que des amendes, la révocation des permis d'exportation et l'emprisonnement peuvent s'appliquer lorsque ces restrictions ne sont pas respectées. Agaris respecte l'ensemble des législations nationales et internationales en matière d'exportation et d'embargo.

Respect des contrats

Nous exécutons les accords de bonne foi, nous nous efforçons de respecter toutes les modalités de nos contrats et nous nous attendons à ce que nos partenaires commerciaux fassent de même. Nous faisons tout notre possible pour livrer nos produits comme prévu et conformément aux conditions contractuelles.

Commerce illégal

Nous ne nous engageons pas et ne facilitons pas le commerce ou le transport d'objets, de substances, d'informations ou de personnes à travers une frontière internationale, en violation des lois ou d'autres réglementations en vigueur. Nous signalons immédiatement toute tentative à cet égard dont nous aurions eu connaissance à notre directeur général local ou à notre directeur général et aux autorités compétentes.

Assurer l'intégrité financière

Agaris s'engage à rendre compte avec honnêteté, exactitude et promptitude de ses activités financières. La société interdit toute action ou toute absence d'action qui pourrait rendre nos activités financières opaques vis-à-vis de nos parties prenantes. Tous les employés d'Agaris doivent respecter la responsabilité qui nous incombe en vue de défendre l'ensemble des normes et réglementations applicables en matière de comptabilité et de déclaration financière.

Tenue de registres, rapports financiers, contrôles financiers et transparence

Pour une société, il est essentiel que les livres, registres, comptes et états financiers d'Agaris soient complets, précis et compréhensibles. Ils doivent être tenus de manière suffisamment détaillée et être conformes au système de contrôle interne d'Agaris. Toutes les transactions financières doivent être consignées correctement dans les livres appropriés en temps opportun, étant donné que le signalement immédiat permet une intervention précoce. Les fonds, les actifs ou les transactions non enregistrés ou « hors des livres » sont interdits.

Responsabilité supplémentaire des directeurs et gestionnaires financiers

Les directeurs et les gestionnaires financiers, tout comme les autres responsables en charge de l'exactitude de l'information financière, ont également l'obligation de s'assurer que des contrôles appropriés sont en place pour l'obtention de rapports financiers et de gestion véridiques, précis, complets, objectifs, cohérents, ponctuels et compréhensibles.

Frais professionnels et voyages

Tous les comptes de frais seront renseignés et enregistrés avec exactitude en temps utile. Si vous n'êtes pas sûr de savoir si une certaine dépense est légitime, demandez au préalable à votre supérieur hiérarchique.

Lutte contre le blanchiment d'argent

Le blanchiment d'argent est le processus par lequel des individus ou des entités tentent de dissimuler des fonds illicites ou de rendre ces fonds légitimes en les faisant passer par le système financier afin de cacher toutes traces d'origine criminelle. Il est essentiel de connaître et de se conformer à la législation qui vise à mettre un terme au blanchiment d'argent. Nous devons faire preuve de diligence et exercer notre bon sens lorsque nous traitons des transactions inhabituelles avec des clients ou fournisseurs. Agaris ne tolérera, ne facilitera ni ne soutiendra d'aucune façon le blanchiment d'argent.

Protection de la vie privée, de la confidentialité et des autres biens

Les atouts physiques et la propriété intellectuelle d'Agaris sont des éléments vitaux du succès d'Agaris, et chacun de nous a le devoir de les protéger. Nous avons le devoir de gérer les dossiers du Groupe de façon responsable et de protéger les dossiers privés et les informations exclusives, qu'ils appartiennent à notre Groupe, notre partenaire commercial, notre client ou notre employé.

Vol et fraude

Agaris a une politique de tolérance zéro envers le vol, la fraude et tout type de déclaration frauduleuse et de fausse présentation. La fraude peut être définie comme tout acte intentionnel ou toute omission visant à tromper les autres, entraînant une perte pour la victime et/ou un gain pour son auteur. L'ensemble des employés d'Agaris a l'interdiction de déformer intentionnellement des faits essentiels (tout en ayant connaissance de leur fausseté) afin d'inciter notamment d'autres personnes à agir avec, pour conséquence, des effets dommageables. La fausse déclaration peut également résulter d'une omission ou d'un oubli délibéré d'énoncer des faits matériels dont la non-divulgaration rend d'autres déclarations trompeuses.

Actifs physiques et systèmes de communication

Tous les employés sont tenus de protéger les actifs d'Agaris et d'assurer leur utilisation efficace. Ils doivent être utilisés à des fins légitimes et pour les affaires d'Agaris uniquement. Tous les employés doivent utiliser les systèmes de communication d'Agaris, tels que le courrier électronique et Internet, de manière appropriée et en toute légalité. Nous ne devons pas accéder, télécharger ou distribuer de matériel illégal, offensant ou susceptible d'avoir un impact négatif sur la réputation d'Agaris. Nous sommes également tenus de faire preuve de discrétion et de discernement lors de la rédaction d'e-mails, afin de nous assurer que nos échanges sont professionnels et appropriés.

Informations protégées et propriété intellectuelle

Les informations protégées et la propriété intellectuelle, telles que les brevets, les marques déposées, les droits d'auteur, les secrets commerciaux, les informations commerciales non publiées et confidentielles (bases de données clients, logiciels et stratégies de marketing) constituent les actifs d'Agaris.

Les informations protégées comprennent toutes les informations non publiques dont la divulgation pourrait être bénéfique aux concurrents, ou nuisibles au Groupe, à ses clients ou à ses fournisseurs. L'utilisation, la divulgation ou la distribution non autorisées de ces informations est interdite et peut entraîner des sanctions civiles ou pénales. Les employés doivent préserver la confidentialité des informations protégées qui leur ont été confiées par Agaris ou par ses clients et fournisseurs, sauf lorsque la divulgation est autorisée par écrit par le directeur général ou exigée par la législation, après confirmation du Service juridique de l'entreprise.

Conservation des dossiers

Tous les employés d'Agaris doivent s'assurer que les dossiers professionnels sont conservés conformément aux politiques internes et aux réglementations locales. Cela comprend les documents physiques tels que les contrats ou les fichiers, mais aussi les données électroniques telles que le courrier électronique.

Protection des données

Agaris respecte la vie privée de tous ses employés, partenaires commerciaux et clients. Nous devons traiter les données personnelles de façon responsable et conformément aux politiques internes d'Agaris et à toutes les lois applicables en matière de protection de la vie privée. Les employés qui traitent les données personnelles d'autrui doivent agir conformément aux politiques internes d'Agaris et à la législation en vigueur. Ces informations doivent être collectées, utilisées et traitées uniquement à des fins légitimes. Il convient d'en limiter l'accès à ceux qui ont un but commercial légitime pour les consulter, et enfin de prendre des précautions pour empêcher leur divulgation sans autorisation.

Respect de l'environnement

Agaris s'engage à minimiser les conséquences environnementales dans toutes ses activités et à se conformer à la législation sur la protection de l'environnement dans l'ensemble des pays où nous développons nos activités. Nous continuerons à surveiller nos activités afin d'améliorer continuellement notre empreinte écologique. Cet engagement, tout comme le respect de celui-ci, est exigé de tous nos employés.

Politique de sanctions

Agaris demande à ses employés de se conformer à ce code de conduite. Si des infractions sont constatées, l'employé concerné sera entendu et des sanctions pourront être prises, allant de l'avertissement au licenciement immédiat.

Agaris attend de ses partenaires commerciaux qu'ils respectent ce code de conduite.

S'il est constaté que certains éléments de ce code n'ont pas été respectés, Agaris entreprendra des discussions avec la partie concernée.

Agaris attend de la partie concernée qu'elle rectifie la situation. Si ce n'est pas le cas dans un délai raisonnable, il sera mis fin à la coopération avec la partie concernée.